

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Tentative de coup de force à la FFSA »

Notre précédent communiqué faisait état de la contestation qui monte au sein des licenciés de la FFSA concernant la situation désastreuse de nos activités sportives ainsi que l'opacité de la gestion administrative et financière de la fédération.

Conformément aux statuts, 14 membres de l'assemblée générale ont interpellé les dirigeants fédéraux afin d'obtenir toutes les explications et les documents relatifs à la gestion de la fédération dont la communication a toujours été refusée. Devant une fin persistante de non-recevoir de la part du président de la FFSA, l'association a dû faire appel aux services d'un cabinet d'avocats pour faire inscrire ses questions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale devant se tenir le 29 juin (art. 10 des statuts).

En violation flagrante des statuts de la fédération qu'il préside, et affichant le plus grand mépris pour ses licenciés, Nicolas Deschaux persiste dans son refus de soumettre l'examen de ces questions à la prochaine Assemblée Générale. Pire, dans une tentative désespérée pour museler définitivement toute contestation, le président a décidé de changer abruptement les règles du jeu en convoquant une Assemblée Générale Extraordinaire chargée de modifier les statuts. Il ressort notamment des modifications proposées que les pouvoirs ne seraient plus répartis dans les différentes ligues régionales en fonction de leur nombre de licenciés, créant ainsi des catégories de "sous licenciés" selon les régions concernées. Mais ces propositions ont avant tout pour but de réduire considérablement les pouvoirs actuels des plus grandes ligues, celles qui, précisément, demandent aujourd'hui des comptes à leurs dirigeants. Et pour faire bonne mesure, il ne suffirait plus de représenter 30% des licenciés pour obtenir la convocation d'une Assemblée Générale pour instaurer un débat démocratique, mais 50%, mettant ainsi de fait la gouvernance fédérale actuelle à l'abri de toute contestation.

Cette dérive autoritaire contraire à tout esprit sportif et uniquement destinée à protéger quelques intérêts privés au détriment de l'intérêt général est inacceptable. La FFSA appartient à ses licenciés qui ont droit de regard sur sa gestion, et rappelons qu'elle est également financée par l'argent du contribuable au travers de subventions d'état et des collectivités territoriales.

"Le temps presse, et nous lancerons dans les tous prochains jours une nouvelle pétition auprès de tous les licenciés pour qu'ils interviennent auprès de leurs dirigeants régionaux et autorités de tutelle, Ministère de la Jeunesse et des Sports en tête, pour stopper cette tentative de confiscation de leur pouvoir et rétablir le fonctionnement démocratique de notre grande institution sportive."

Fait le 14 juin 2016

Signataires
Quatorze membres de l'assemblée générale